

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Création d'un atelier porc sur paille sur la commune principale de l'AIOT 180 Keryaouen 29810 Ploumoguier.

La référence de votre dossier est A-4-6PA2JXZ8D et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 30/04/2024 à 18h41 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **98229523000014**

Raison sociale **EARL HIRWAZH ELEVAGE**

Forme juridique **Exploitation agricole à responsabilité limitée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

180 rue Keryaouen

29810 PLOUMOGUER

Signataire

Qualité : **Gérante**

Référent

Fonction : **conseiller environnement**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Création d'un atelier porc sur paille**

Description des activités :

Réaménagement de la stabulation (vaches laitières actuellement) en bâtiment d'élevage de porcs sur paille : naisseur engraisseur 8 truies et leurs suites.

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **180 Keryaouen 29810 Ploumoguier**

X : 133671

Y : 6838720

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

| Rubrique | Alinéa | Libellé des rubriques | Quantité totale | Régime | Précisions |
|----------|--------|-----------------------|---|--------|--|
| 2102 | 2102-2 | Elevage de porcs | Nombre d'animaux-équivalents 195.2 Animaux-Eq | D | 8 truies + 1 verrat 2 portée/an : 13 sevrés/ truies + ou - 10% |

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **OUI**

Origine et la nature des matières épandues :
fumier de porcs

| Pacage | Nom exploitant | Numéro îlot |
|---------------|-----------------------|--------------------|
| 029058261 | CARIOU GILBERT | 1 3 5 6 7 |
| 029156782 | LANNUZEL GWENAEL | 23 28 22 2 |

Surface totale du plan d'épandage (en ha) **39**

Q : Quantité d'azote épandue inscrite au plan d'épandage (en kg N) **741**

A1 : Dont épandue sur les terres de l'exploitation (en kg N) **741**

A2 : Dont épandue sur les terres mises à disposition par un tiers (en kg N) **0**

B1 : Dont produite sur l'installation (en kg N) **741**

B2 : Dont provenant d'un tiers (en kg N) **0**

Capacité de stockage des matières épandues (en mois) **6**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Produits vétérinaire : stocké dans un armoire fermée ou réfrigérateur contrat de traitement des déchets (doses insémination, matériels dit contaminés : aiguilles, seringues, flacons médicamenteux etc...) Déchets plastiques : **filet rounds, bâches, plastiques enrubannées, big bag, sac aliments : contrat ADIVALOR. Bidons vides désinfectant/ détergent, produits phyto, huiles : stocké dans un local phyto fermé contrat de récupération des déchets avec entreprise spécialisé: adivalor Cadavres, délivres : congelé si inférieur à 50 kg puis dès minimum de poids (50 kg) stocké dans un bac d'équarrissage étanche sur aire stabilisée après déclaration. Si animal de plus de 150 kg stocké sur aire stabilisée avec bâche en attendant le passage de l'équarrissage sous 36 h. Matériels visiteurs : surbottes, blouses, gants ; incinération (poubelle verte ; collecte des déchets cantonales). Autres déchets ; déchetterie après désinfection (barrières ou autres)**

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisez : **fosse à lisier uniquement rempli d'eau avec tuyau pour pompiers**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :
accès pompier, extincteur, borne incendie à 200 mètres du siège d'exploitation. Abords de l'exploitation entretenu.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)